

VIRYDIS E.Leclerc rappelle Filet de maquereau



- Noms des modèles ou références concernés : **Filet de maquereau**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 0208158000000 Lot Emballé entre le 04/09 et 07/09 Date limite de consommation entre le 04/09/2024 et le 07/09/2024**
- Conditionnements : **Vente assistée, pochette Ventre libre service, sous film**
- Date début/fin de commercialisation : **du 04/09/2024 au 07/09/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **E.Leclerc de Viry-Chatillon**
- Distributeurs : **E.Leclerc de Viry-Chatillon**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Taux d'histamine trop élevé**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine (poissons, fromages, boissons alcoolisées, charcuteries)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 5 octobre 2024**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rapel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre